



Mesdames, Messieurs les Conseillers communautaires

Loches, le 22 février 2018

OBJET

CONVOCAION À L'ASSEMBLÉE

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LOCHES SUD TOURAINE

Vu la loi 99-586 du 12 juillet 1999 art. 36-1 et l'art. L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine assemblée plénière de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine qui se tiendra le : **Jeudi 1^{er} mars 2018 à 18H00**
Salle des fêtes - YZEURES/CREUSE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du 1^{er} février 2018,
- Présentation des délibérations du Bureau,
- Rapport annuel 2018 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- Comptes de gestion,
- Comptes administratifs,
- Affectation des résultats,
- Orientations budgétaires,
- Composition du Bureau,
- Nouvelles commissions thématiques,
- Commission « Solidarité » - Désignations complémentaires,
- Groupement de commandes pour le pôle social - Désignation de la CAO,
- Désignation au SAVI,
- Désignations à Touraine Propre,
- Répartition du patrimoine du SICALA,
- Désignation à la commission consultative paritaire du SIEIL,
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Le Président,

Gérard Hérault

Communauté de Communes
Loches Sud Touraine

12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

www.lochessudtouraine.com

- POUVOIR - (*)

Je soussigné(e) M(me)
Membre du Conseil Communautaire Loches Sud Touraine, donne pouvoir à M(me)
..... pour prendre part en mes lieu et place à tous les votes qui interviendront lors de
la séance du Conseil Communautaire en date du 1^{er} mars 2018 à 18H00 à YZEURES-SUR-CREUSE.

Date et Signature

Pour les communes représentées par un unique conseiller communautaire : en cas d'indisponibilité, veuillez contacter votre suppléant pour vous représenter.

(*) En cas d'indisponibilité de votre part ainsi que de votre suppléant, vous avez la possibilité de donner pouvoir à un conseiller communautaire de votre choix qui pourra prendre part aux votes.